

Informations de base	
2020/2758(DEA)	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
DEA - Procédure d'acte délégué	
Modalités de la mise en œuvre de l'obligation de débarquement dans certaines pêcheries des eaux occidentales pour la période 2021-2023	
Complétant 2018/0074(COD)	
Subject	
3.15.01 Conservation des ressources halieutiques et de pêche	
3.15.04 Gestion des pêches, pêcheries, lieux de pêche	
Zone géographique	
Océan Atlantique région	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	PECH Pêche		

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
25/10/2018	Dossier renvoyé à la commission compétente aux fins de négociations interinstitutionnelles		
21/08/2020	Publication du document de base non-légalisatif	C(2020)05645	
21/08/2020	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
16/09/2020	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
29/10/2020	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2020/2758(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Modifications et abrogations	Complétant 2018/0074(COD)
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	PECH/9/03980

Portail de documentation

Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2020)05645	21/08/2020	
Document annexé à la procédure	C(2020)8258	27/11/2020	
Document annexé à la procédure	C(2021)3128	28/04/2021	